



## Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 7 décembre 2022

- Membres en exercice** : 11 Le douze décembre deux mil vingt-deux à vingt heures dix, le conseil municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Frédérique DUC, maire.
- Membres présents** : 9 Mesdames Frédérique DUC, Sophie DUC, Alice TOURREILLE, Laëtitia ODILE et Anne-Laure CLOS-ARCEDUC  
Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON, Nicolas BAUVY, Robert BURDIN et Didier ORTHOLLAND
- Membres absents** : 0
- Membre représenté** : 2 Madame Laëtitia ODILE par Monsieur Ludovic BARBONI  
Monsieur James BLANC par Monsieur Cédric BOIRON
- Secrétaire de séance** : Cédric BOIRON
- Abstention : 0 Pour : 11 Contre : 0

### **n°033\*2022 Objet : Décision modificative n°3**

Madame le maire informe l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires suite à des dépenses non prévues au budget notamment en voirie, en consommation d'énergie, en personnel et élus (augmentation des salaires et des charges sociales). Après analyse des comptes, il s'avère nécessaire d'abonder les chapitres 011, 012 et 065 pour pouvoir mandater les dépenses de la fin l'année 2022.

#### **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERALE**

Article 60612 Energie-électricité	+ 9 000
Article 615231 voirie	+ 10 000

#### **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL**

Article 64111 personnel titulaire	+ 1 380
-----------------------------------	---------

#### **CHAPITRE 065 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES**

Article 6531 indemnités élus	+ 120
------------------------------	-------

**TOTAL + 20 500**

L'équilibre de la décision modificative est possible avec des recettes non prévues au budget primitif.

#### **CHAPITRE 013 ATTENUATION DE CHARGES**

Article 6419 Remboursement du personnel	- 600
---	-------

#### **CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXE**

Article 73224 Fonds départemental (DMTO) < 5 000	- 19 900
--	----------

**TOTAL - 20 500**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** madame le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

Le secrétaire de séance  
Cédric BOIRON

Le maire,  
Frédérique DUC